

Date de transmission de l'acte: 28/04/2026

Date de reception de l'AR: 28/04/2026

065-21650025-DE_023_2026-DE

AGEDI

République française
HAUTES-PYRENEES

ADÉ

Séance du 22 avril 2026

Membres en exercice :

15

Date de la convocation : 16/04/2026

Le vingt-deux avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc BOYA.

Présents : 14

Présents : Jean-Marc BOYA, Didier LOPEZ, Xavier DUPUIS, Maryline CARASSUS, Manuel DUARTE, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Patrick LAYERLE, Elodie TOURREILLE, Céline BRUNET, Marco ORLANDO, Sandra LALANNE, Sylvie LAURON, Emilie DA SILVA.

Votants : 14

Pour : 14

Représentés : .

Contre : 0

Excusés : Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO.

Absents : .

Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Sandra LALANNE.

Objet : Choix du Maître d'oeuvre restauration de la flèche du clocher de l'église - DE_023_2026

Monsieur le maire expose au conseil municipal que suite au lancement de la consultation du choix de la maîtrise d'œuvre en partenariat avec les services de l'ADAC65, concernant les travaux de restauration de la flèche du clocher, il en ressort qu'une seule proposition a été reçue et est conforme à notre demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **accepte** la proposition de la société STHOA ARCHITECTURE qui s'élève à 20 580,00€ HT (soit 24 696€ TTC), pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant travaux de restauration de la flèche du clocher,

- **autorise** monsieur le maire ou son adjoint aux travaux, à signer tous documents permettant l'application de la présente délibération.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le président de séance,
Jean-Marc BOYA



Le secrétaire de séance,
Sandra LALANNE

